



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 19 MARS 2019



PROCES VERBAL N°3



BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 MARS 2019
à Thouars - Centre Prométhée
Date de la convocation : 13 mars 2019

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**

Présents : **22**

Excusé avec procuration : /

Absents : **20**

Votants : **22**

Secrétaire de la séance : **M. Alain BLOT**

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. DORET, BLOT, BONNEAU, CLAIRAND, MORICEAU R, CHARRE, HOUTEKINS, JOLY, Mme ARDRIT et M. GIRET Délégués : MM. DECHEREUX, SAUVETRE, Mme ENON, MM. GREGOIRE, ROCHARD C., MEUNIER, PETIT, BOULORD, NERBUSSON, FOUCHEREAU, DUGAS.

Excusé avec procuration : /

Absents : MM. ROCHARD S., BAPTISTE, BIGOT, Mme GELEE, M. MORICEAU C., Mme BABIN, MM. BREMAND, DUHEM, SINTIVE, BEVILLE, COLLOT, RAMBAULT, Mme RIVEAULT, MM. PINEAU, COCHARD, Mme GRANGER, M. MILLE, Mmes RENAULT, ROUX, M. FERJOU.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 19 février 2019.

ORDRE DU JOUR

II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

1) – Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :

BC.2019-03-19-C01 - Financement de l'opération "BAAANG baaang ! L'onomatopée sous toutes ses formes".

BC.2019-03-19-C02 - Financement de l'opération "Les Bedaines de coton".

BC.2019-03-19-C03 - Convention avec la SEAM pour l'attribution d'une aide à l'achat de partitions.

BC.2019-03-19-C04 - Demandes de subventions à la Région Nouvelle Aquitaine et au Département des Deux-Sèvres - Approbation du plan de financement de l'opération "Adoptez votre patrimoine/Saint-Jean-de-Thouars".

2) - Lecture Publique (LP) :

BC.2019-03-19-LP01 - Réseau Lecture - Demande de subvention départementale pour le festival "Vibrations".

III – PÔLE SPORTS - EDUCATION ET JEUNESSE

1) – Sports (S) :

BC.2019-03-19-S01 - Demande de subvention auprès du Centre National du Développement du Sport (CNDS) pour la rénovation du stade omnisports.

IV – PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES

2) – Assainissement collectif et non collectif (A) :

BC.2019-03-19-A01 - Animation de la cellule de métrologie - Demande de subventions.

BC.2019-03-19-C01 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - FINANCEMENT DE L'OPERATION "BAAANG baaang ! L'ONOMATOPEE SOUS TOUTES SES FORMES".

Code nomenclature FAST : 8.9

L'opération "BAAANG baaang ! L'onomatopée sous toutes ses formes" fait l'objet d'un projet PEAC en partenariat avec l'Education Nationale, le Théâtre de Thouars, la Cité Internationale de la Bande Dessinée d'Angoulême.

S'appuyant sur la présence artistique des musiciens du Concert Impromptu, il s'agira de proposer une série d'ateliers dans les écoles (Brion-Près-Thouet, Argenton l'Église).

Dans le cadre de la charte de chant choral (convention APAC 2018-2019), le Réseau CANOPE apportera son soutien à l'opération à hauteur de 3500 € (trois mille cinq cents euros).

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Prestations artistiques	8 368,00 €	PEAC Musique/ DRAC	8 000,00 €
Frais annexes (déplacements, restauration, hébergement)	4 242,00 €	Réseau CANOPE	3 500,00 €
Ateliers :			
La Cité Internationale de la Bande Dessinée d'Angoulême	600,00 €	Autofinancement CCT	3 510,00 €
Sacem	500,00 €		
Total des dépenses	13 710,00 €		
Temps de travail valorisation Régie Conservatoire	800,00 €		
Mise à disposition salle de diffusion	500,00 €		
TOTAL DEPENSES	15 010,00 €	TOTAL RECETTES	15 010,00 €

Il convient de mentionner le partenariat avec le Théâtre « Scène conventionnée » de Thouars qui programme au sein de sa saison artistique le spectacle « BAAANG » de la compagnie du Concert Impromptu.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'accepter ce versement,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-03-19-C02 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - FINANCEMENT DE L'OPERATION « LES BEDAINES DE COTON »

Code nomenclature FAST : 8.9

L'opération « LES BEDAINES DE COTON » qui a eu lieu le 20 mars 2018 au Conservatoire Tyndo a fait l'objet d'une collaboration dans le cadre d'un appel à projet régional avec les structures Diff'art à Parthenay, Boc'Hall à Bressuire et le CAMJI de Niort.

Ce projet s'est terminé en novembre 2018 et au vu du bilan définitif de l'opération, une quote-part de subvention va pouvoir être reversée à chacun des partenaires, dont Tyndo.

Au vu du bilan global de l'opération, la somme de 1 600 € sera versée par le CAMJI, gestionnaire de l'opération, conformément au budget finalisé ci-dessous :

BUDGET FINAL
« LES BEDAINES DE COTON »

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Contrat de cession	2 000,00 €	Billetterie	124,00 €
Thouars			
Apport en production	400,00 €		
Restauration	90,00 €		
Thouars			
		Quote-part subvention Région	1 600,00 €
Location matériel			
Sacem	146,45 €	CRI/CCT	916,79 €
CNV	4,34 €		
Total des dépenses	2 640,79 €	Total des recettes	2 640,79 €
Temps de travail à valoriser Conservatoire	800,00 €	Apport industrie Conservatoire	800,00 €
TOTAL DEPENSES	3 440,79 €	TOTAL RECETTES	3 440,79 €

Il est précisé que les dépenses engagées ont été réalisées sur le budget 2018 (311-15 – saison concerts).

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'accepter ce versement,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-03-19-C03 – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONVENTION AVEC LA SEAM POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACHAT DE PARTITIONS

Code nomenclature FAST : 8.9

Le Conservatoire de Musiques et de Danses a sollicité la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'achat de partitions.

La SEAM, à l'étude du dossier, a répondu positivement à cette sollicitation pour un montant de 1 500 € soit 75 % du budget d'acquisition de partitions du Conservatoire.

A cet effet, il convient de valider cette demande de subvention et d'accepter la convention de financement jointe en annexe précisant que cette aide sera versée en une seule fois à réception de la totalité des factures du budget déclaré.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver cette délibération,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-03-19-C04 – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE ET AU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION "ADOPTEZ VOTRE PATRIMOINE/SAINT-JEAN-DE-THOUARS".

Code nomenclature FAST : 8.9

Suite à un appel à candidature auprès des communes de l'intercommunalité, la commune de Saint-Jean-de-Thouars a été retenue par la Communauté de Communes du Thouarsais pour bénéficier de son dispositif « Adoptez votre patrimoine » .

Ce projet de valorisation et de découverte du patrimoine de Saint-Jean-de-Thouars relie le Clos de l'abbaye avec d'autres éléments patrimoniaux de la commune. Diverses formes de valorisation sont envisagées : panneaux d'interprétation dans le clos, élargissement du circuit existant avec jalonnement de panneaux explicatifs, livret découverte, exposition sur l'histoire de l'abbaye dans la chapelle, etc..

La Communauté de Communes du Thouarsais est maître d'ouvrage de cette opération. Afin de permettre à la collectivité de mener à bien ce projet, elle sollicite des subventions auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres.

Il est rappelé que les crédits affectés sur cette opération par la Communauté de Communes du Thouarsais sur ses fonds propres, à savoir 9 000 €, ont été inscrits au budget 2019.

Le budget prévisionnel affecté à l'opération s'établit à 28 941,20 € TTC (coût du personnel CCT inclus), soit 27 916,95 € HT.

Le budget prévisionnel et le plan de financement validés en comité de pilotage sont les suivants :

DEPENSES	EN EUROS		RECETTES	EN EUROS
	HT	TTC		
Forfait graphique, cartographies et frais de diffusion Maison des artistes	1 445,70	1 445,70	REGION Nouvelle-Aquitaine	5 788,24
Panneaux du Clos de l'abbaye	3 805,00	4 096,00	Département des Deux-Sèvres	4 152,96
Exposition	1 830,00	1 956,00	Commune de Saint-Jean-de-Thouars	5000
Panneaux circuits	2 840,00	3 088,00	Autofinancement	14 000,00
Livret découverte (2000 exemplaires)	3 766,25	4 079,50		
Frais de livraison	230,00	276,00		
Prestation service Architecture et Patrimoines / Ville de Thouars	9 000,00	9 000,00		
Frais salariaux CCT	5 000,00	5 000,00		
TOTAL	27 916,95	28 941,20		28 941,20 €

La Communauté de Communes du Thouarsais sollicite le soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine au minimum à hauteur de 5 788 € comme indiqué dans le plan de financement. Elle sollicite également une bonification de 10%, ce qui porte le montant de la subvention à 8 682 €, compte-tenu des caractéristiques socio-économiques du Thouarsais, classé en situation de vulnérabilité.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus et d'autoriser les services à effectuer les demandes de subventions correspondantes,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-03-19-LP01 - LECTURE PUBLIQUE - RESEAU LECTURE - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LE FESTIVAL "VIBRATIONS".

Le Département des Deux-Sèvres, via la Médiathèque Départementale, a lancé un appel à projets en 2019 pour la deuxième édition de la manifestation culturelle "Vibrations" dans les bibliothèques.

Ce festival a pour objectif de mettre en valeur l'offre musicale des médiathèques, en créant une dynamique sur une dizaine de structures du Département.

La médiathèque de Thouars a répondu à cet appel à projets en proposant un spectacle de la Cie TC spectacle intitulé "Le feu au village".

Coût total de l'opération pour la CCT : 1 100 € TTC

La subvention départementale s'établit sur 50 % maximum des montants du projet, plafonnée à 500 €. La Communauté de Communes du Thouarsais sollicite donc une subvention de 500 €.

Le versement sera effectué après envoi d'une notification du réalisé par la Communauté de Communes du Thouarsais pour paiement par virement.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets "Vibrations",
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-03-19-S01 - EQUIPEMENTS SPORTIFS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) POUR LA RENOVATION DU STADE OMNISPORTS.

Dans le cadre de sa compétence optionnelle liée aux équipements sportifs structurants et d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes du Thouarsais souhaite rénover le stade omnisports situé à Thouars en zone de revitalisation rurale.

Cette réhabilitation attendue par de nombreux sportifs, éducateurs, dirigeants bénévoles, enseignants viendra répondre à de nombreux objectifs :

- Mettre en place un équipement neuf (piste athlétisme) labellisé de niveau régional par la FFA au bénéfice des scolaires, des lycéens, du club local, accessible au public en situation de handicap et à la pratique féminine,
- Procéder à la déconstruction/reconstruction des vestiaires/tribunes situés sur le stade pour permettre un accueil optimisé de la pratique sportive scolaire et associative (athlétisme, rugby),
- Profiter de cette réhabilitation pour définir des conditions d'accueil optimales pour la pratique handisport et permettre la mise en oeuvre de bonnes conditions d'accessibilité à la pratique sportive.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
PISTE D'ATHLETISME	897 500,50	État CNDS 2019	150 000,00
TRAVAUX : construction, mobilier	856 820,50	État DETR Piste d'athlétisme	300 000,00
Études : MOE, CT, SPS, relevé topographique, études géotechniques ...	40 680,00	État DETR Vestiaires et Tribunes	300 000,00
Divers : concessionnaires, publicité ...	0,00	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	400 000,00
VESTIAIRES & TRIBUNE	1 273 684,50	Communauté de Communes du Thouarsais (autofinancement)	1 021 185,00
TRAVAUX : déconstruction, construction, mobilier	1 069 700,00		
Études : MOE, CT, SPS, études géotechniques, mandat ...	153 984,50		
Divers : concessionnaires, publicité ...	50 000,00		
TOTAL DE L'OPÉRATION en € HT	2 171 185,00		2 171 185,00
TOTAL DE L'OPÉRATION en € TTC	2 605 422,00		2 605 422,00

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de solliciter une demande d'aide financière du CNDS à hauteur de 150 000 euros pour la réhabilitation du Stade omnisports ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer toutes pièces relatives à ce projet.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2019-03-19-A01 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF : ANIMATION DE LA CELLULE DE MÉTROLOGIE - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Pour rappel, la Communauté de Communes du Thouarsais a mis en place un diagnostic permanent des systèmes épuratoires par le biais des outils de métrologie.

Au-delà de son caractère obligatoire, cette démarche permet d'analyser le fonctionnement des réseaux d'assainissement afin de :

- mieux connaître le fonctionnement du parc assainissement,
- quantifier les rejets au milieu récepteur et répondre ainsi aux nouvelles exigences réglementaires,
- mettre en place un outil performant d'acquisition de données pour améliorer la gestion des ouvrages tant en exploitation qu'en investissement.

À ce titre, l'Agence de l'Eau subventionne pour partie le temps consacré par les agents de la collectivité pour le suivi, l'entretien des équipements ainsi que l'exploitation des données collectées. L'animation de cette cellule peut être financée à hauteur de 55 000 € pour l'année 2019.

Aussi, la présente délibération porte sur une demande de subvention de cette opération.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la demande de subvention présentée ci-dessus ;
- de déposer le dossier de subvention correspondant au suivi et à l'entretien des équipements ainsi que de l'exploitation des données, et de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer le dossier de demande de subventions ainsi que les marchés et toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.